

son personnel de Radio-Canada de façon qu'il puisse nous faire rapport demain matin. D'ici là je voudrais proposer le renvoi de la discussion.

M. le président suppléant: L'honorable député me demande-t-il de déclarer qu'il est dix heures?

M. Low: Oui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Rapport est fait des résolutions qui ont été adoptées aujourd'hui en comité des subsides.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Demain, nous poursuivrons l'étude de ces crédits, puis nous aborderons les miens et les crédits supplémentaires du ministère des Travaux publics. Il pourrait être nécessaire de modifier l'ordre de ces travaux à cause de l'heure de certains autres engagements que j'ai contractés.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

SERVICE LÉGISLATIF

SÉNAT

Le président du Sénat—

198. Indemnité de logement, \$3,000.

Les membres du Sénat—

199. Administration (y compris une partie de l'ancien poste: Impression des documents parlementaires), \$533,523.

Chambre des communes—

Orateur de la Chambre des communes—

200. Indemnité de logement, \$3,000.

Orateur suppléant de la Chambre des communes—

201. Indemnité de logement, \$1,500.

202. Administration—Crédits du greffier (y compris une partie de l'ancien poste: Impression des documents parlementaires), \$1,555,515.

203. Crédits du sergent d'armes, \$715,836.

204. Abonnements aux publications de l'Association parlementaire du Commonwealth pour distribution aux députés, et part du Canada des dépenses de l'Association parlementaire du Commonwealth, \$10,000.

205. Nonobstant les dispositions de la loi sur l'administration financière ou les dispositions de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, à chaque membre de la Chambre des communes nommé par le gouverneur en conseil comme adjoint parlementaire (cette nomination ne devant pas rendre ce membre inéligible ni le priver de son titre de membre de la Chambre des communes), pour aider un ministre de la Couronne, en la manière et dans la mesure que ce ministre peut déterminer, et représenter son ministère à la Chambre des communes en l'absence du ministre de ce ministère, d'un traitement de quatre mille dollars par année,

et d'une rémunération proportionnelle pour toute période inférieure à une année, \$56,000.

206. Indemnité au vice-président des comités, \$2,000.

Bibliothèque du Parlement—

207. Administration, \$311,121.

Pensions et autres prestations—

208. Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député, \$700.

Sénat—

646. Paiement, nonobstant toute disposition de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, à chaque sénateur qui a assisté à la première partie de la troisième session de la vingt-deuxième Législature, commencée le 10 janvier 1956 et terminée le 28 mars 1956, d'une somme représentant ses frais réels de voyage et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement, le 28 mars 1956, pour le congé de Pâques, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa, à la fin du congé commencé à ladite date, ou à toute autre époque durant ladite session, \$5,500.

Chambre des communes—

647. Paiement, nonobstant toute disposition de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, à chaque député qui a assisté à la première partie de la troisième session de la vingt-deuxième Législature, commencée le 10 janvier 1956 et terminée le 28 mars 1956, d'une somme représentant ses frais réels de voyage et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement le 28 mars 1956, pour le congé de Pâques, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa, à la fin du congé commencé à ladite date ou à toute autre époque durant ladite session, \$20,000.

648. Subvention à l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, \$10,000.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

A—Ministère—

166. Administration centrale, y compris contribution annuelle de \$200 à la Conférence des commissaires sur l'uniformité de la législation au Canada, \$513,658.

167. Service des pardons, y compris \$30,000 pour allocations aux sociétés agréées de secours aux prisonniers, selon que l'approuvera le Conseil du Trésor, \$186,585.

Cour suprême du Canada—

168. Administration, \$174,938.

Cour de l'Échiquier du Canada—

169. Administration, \$90,670.

Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest—

170. Administration, y compris l'administration de la justice dans les Territoires du Nord-Ouest, \$81,260.

Cour territoriale du Yukon —

171. Administration, y compris l'administration de la justice dans le Territoire du Yukon, \$79,020.

Autres cours—

172. Gratifications aux veuves et autres personnes à la charge des juges décédés en fonctions, \$20,000.

Loi relative aux enquêtes sur les coalitions—

173. Commission sur les pratiques restrictives du commerce, \$82,330.

174. Bureau des enquêtes et recherches, \$441,993.

175. Exécution de la Loi sur la faillite, \$46,290.